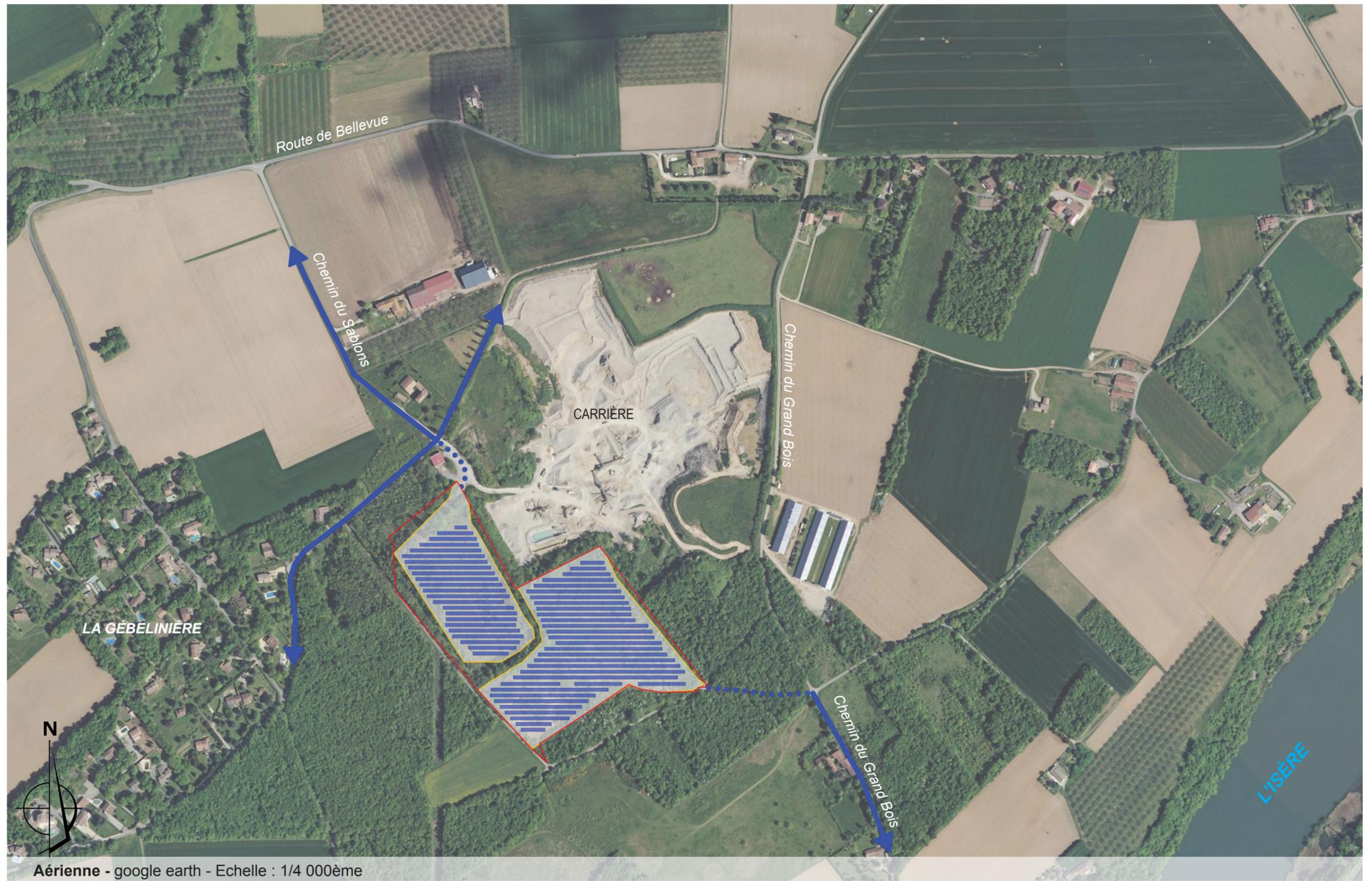
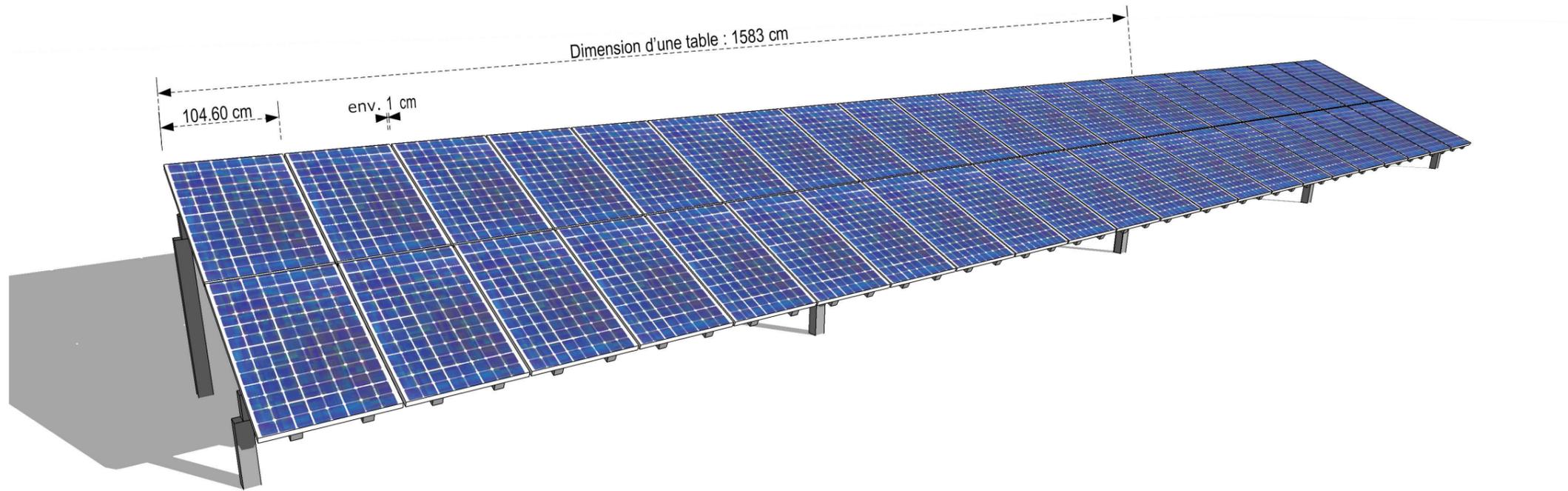


LEGENDE

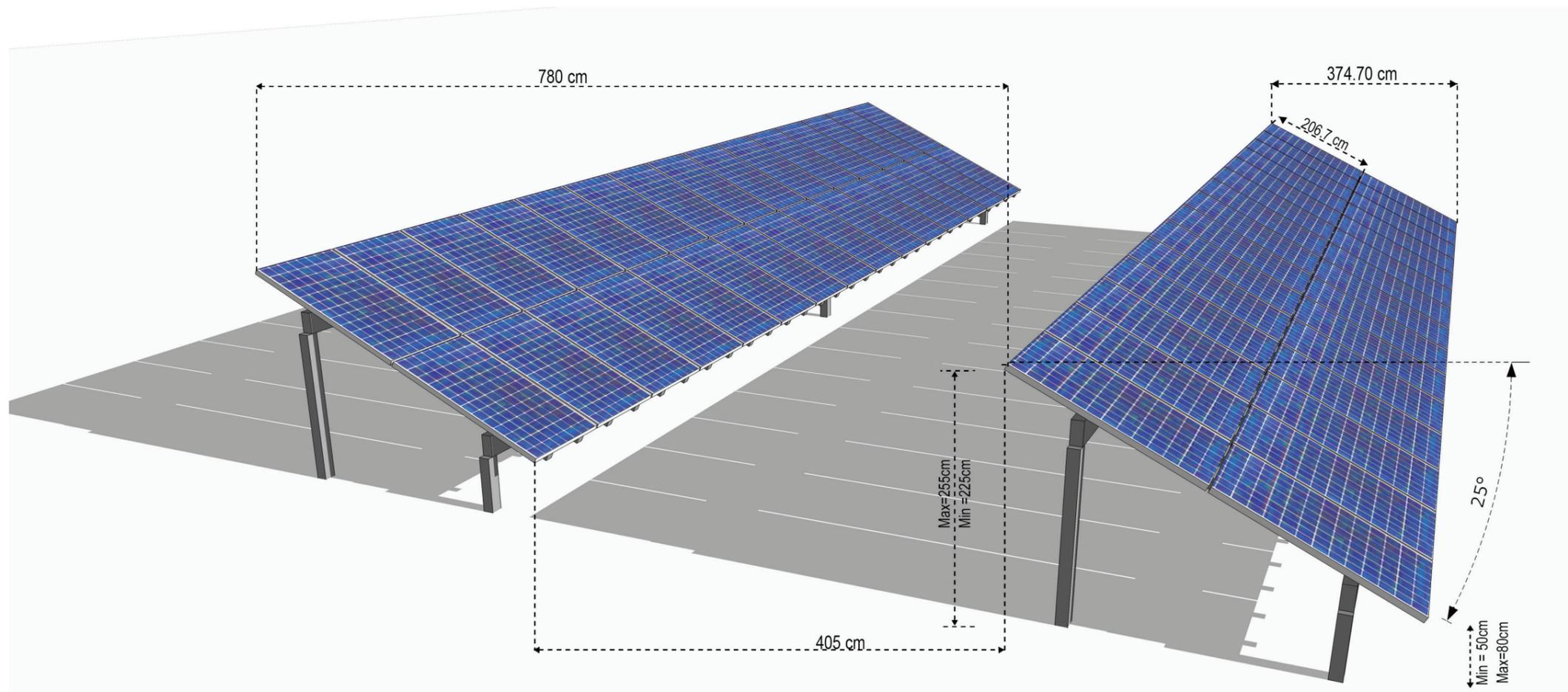
-  Clôture
-  Route d'accès au site
-  Zone d'implantation des panneaux photovoltaïques
-  Limites propriété privée



PC3.1 - SCHEMA DE PRINCIPE D'IMPLANTATION DES PANNEAUX



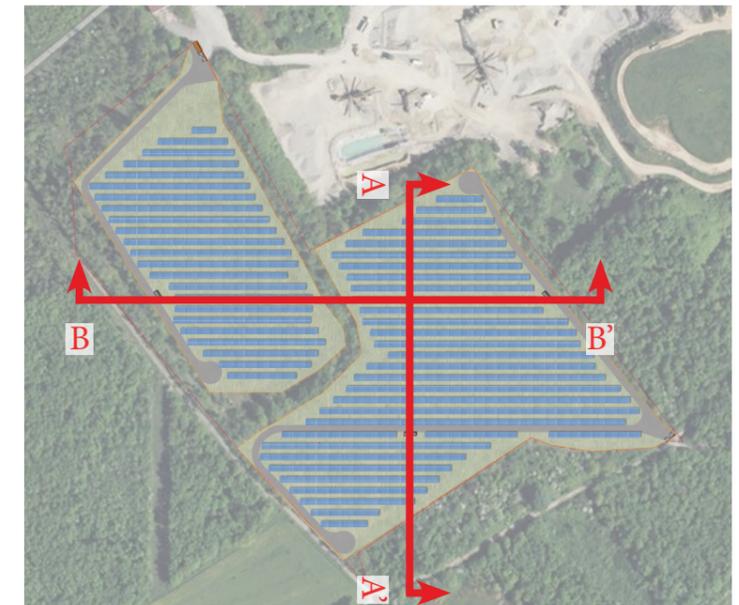
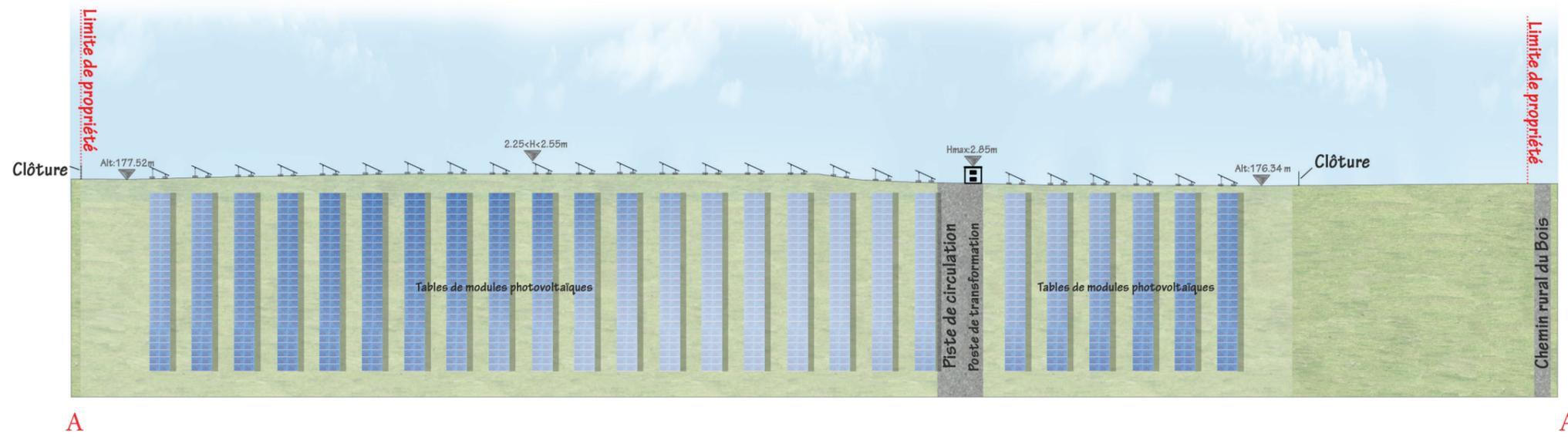
DETAIL 1 : SCHEMA DE PRINCIPE DES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES
Illustration



DETAIL 2 : SCHEMA DE PRINCIPE DES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES
Illustration

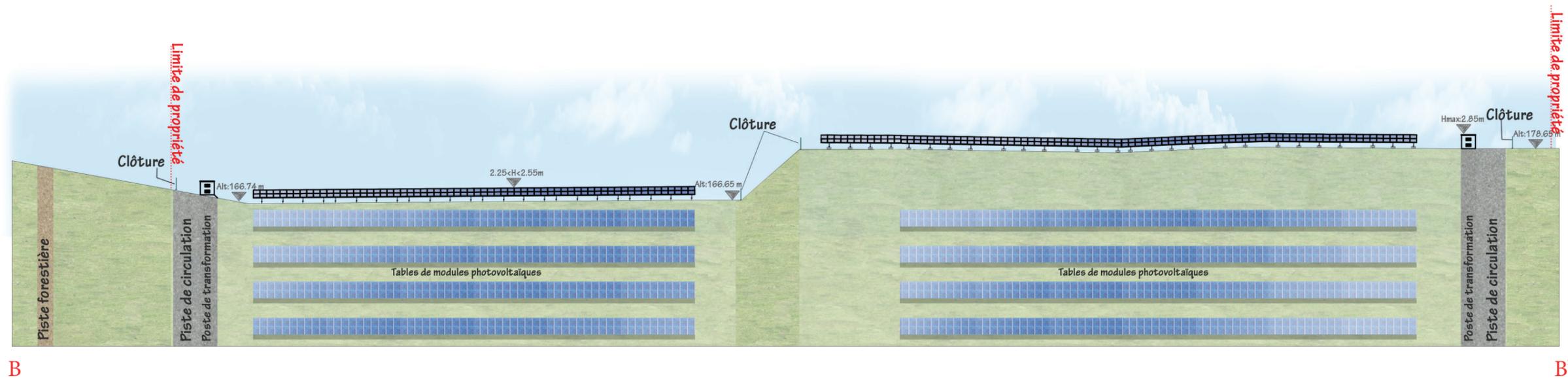
PC3.2 - COUPES D'IMPLANTATION DES PANNEAUX

COUPE PAYSAGÈRE AA' - échelle 1/1000e



LOCALISATION DES COUPE - échelle 1/8000e

COUPE PAYSAGÈRE BB' - échelle 1/1000e



1 - Etat initial du terrain

Se reporter à l'état initial du volet paysager de l'étude d'impact du dossier (PC 11) pour un état initial plus détaillé et complet.

Le site d'implantation de la future centrale photovoltaïque se trouve sur la commune de Saint Paul lès Romans, dans la partie sud-ouest de son territoire. Ce secteur se présente sous forme d'une vaste terrasse qui domine d'une dizaine de mètres la berge rive droite de l'Isère.

Il s'agit d'un espace rural où dominent largement les champs et boisements.

L'habitat se présente sous forme de fermes isolées, ou de hameaux et lotissements.

Le site proprement dit correspond à une ancienne carrière de granulats, dont la partie méridionale a été utilisée comme Centre d'Enfouissement Technique de déchets.

Il jouxte une carrière en exploitation. On y accède depuis la RD92 n en empruntant des chemins communaux jusqu'à Villedégavay.

Le contexte paysager de la zone d'étude éloignée :

Le territoire se situe dans la plaine, sur une vaste terrasse alluviale de l'Isère qui domine d'une dizaine de mètres la berge rive droite de l'Isère. Le relief est ici relativement plat.

Ses horizons sont marqués par les Chambarans, au Nord. Au Sud, les berges de l'Isère en rive gauche, dessinent un relief plus accentué bordé par les contreforts du Vercors.

Bien qu'à proximité de l'agglomération de Romans-sur-Isère, le paysage est majoritairement agricole ponctué d'entités boisées. Le paysage alterne ainsi entre des parcelles agricoles ouvertes et planes, présentant des vues lointaines, des plantations de noyers, les ripisylves de l'Isère et de l'affluent la Joyeuse, ainsi que des parcelles boisées plus intimes. Fermes et «mas» isolés ponctuent ce territoire, associés aujourd'hui à des lotissements isolés de toute agglomération.

Du fait du couvert boisé, et malgré le relief vallonné en rive gauche de l'Isère, rares sont les vues possibles sur le site depuis les espaces ouverts au public. Un seul point de vue sur le site a été identifié, depuis le chemin forestier privé à l'Ouest du site. Ce dernier ne supporte que de rares passages car ne desservant aucune habitation.

Par ailleurs, les points de vue sont lointains (2,5 km depuis les contreforts du Vercors, 5 km depuis les contreforts des Chambarans), la plaine est vue dans sa globalité. Le site d'étude est noyé dans le paysage. À cette distance, le site d'étude ne présente pas de contraste avec le couvert forestier alentour. La carrière existante en revanche se détache par son contraste avec un environnement boisé et agit comme un point d'appel dans le paysage.

En conséquence, la vue sur l'aire d'emprise depuis les points de vue lointains est très faible.

Le contexte paysager de la zone d'étude rapprochée :

La route de Bellevue semble séparer deux paysages distincts. Au nord, le paysage est principalement agricole et ouvert. Au Sud, dans lequel se trouve l'aire d'emprise, la route isole une boucle de l'Isère.

Le territoire y est beaucoup plus boisé, certainement suite à la reconquête végétale des anciennes gravières. Le secteur est densément maillé par un réseau de chemins ruraux.

Les maisons, les fermes sont intégrées dans une ambiance forestière. Elles se trouvent masquées et isolées par les boisements et se fondent ainsi dans le paysage. L'ambiance générale résultant est intime présentant peu de vues sur le grand paysage.

Au Nord, au Sud et à l'Ouest, l'aire d'emprise du projet est entourée de parcelles boisées et enfrichées. La Route de Bellevue se situe à 425m au Nord du site.

Cependant, le site est bordé à l'Est par une carrière en exploitation. Cette dernière crée une ouverture visuelle en contraste avec le milieu ambiant. Elle est interdite au public.

Sans présenter de bordure ni de vue commune, l'aire d'emprise est proche au Nord-Ouest du lotissement de la Gébelinière.

L'aire d'emprise du projet est par ailleurs bordé par des chemins et routes rurales sur 3 de ses limites. Au Nord le chemin du Sablon est en fait une route secondaire qui dessert le lotissement de la Gebelinière. Cette route longe directement l'aire d'emprise sur environ 130m.

À l'Ouest et au Sud, une piste forestière privée longe l'aire d'emprise sur respectivement 440 et 235 m environ. Ce linéaire est très peu fréquenté car ne desservant aucun lieu d'habitation.

Les parcelles situées autour de l'aire d'emprise à l'Ouest et au Sud sont boisées.

Un boisement spontané de robiniers faux acacias fait écran au nord de l'aire d'emprise entre les parcelles agricoles ouvertes au Nord et le site de projet. L'implantation du parc solaire, n'aura aucune incidence visuelle depuis les vues à moyenne et longue distance (route de Bellevue par exemple).

À l'Est, la carrière est fermée au public, il n'y a donc pas d'observateurs potentiels. Par ailleurs, des merlons en limite de carrière empêchent également toute vue sur le site de projet.

Le site du projet est déconnecté des points vues intermédiaires, notamment par sa localisation en contrebas du terrain naturel (fond de carrière) et par la présence de haies et boisements sur l'essentiel de sa périphérie

Le contexte paysager au niveau du site :

L'aire d'emprise dit correspond à une ancienne carrière de granulats, dont la partie méridionale a été utilisée comme centre d'enfouissement technique de déchets. De ce fait, cette partie Sud est à niveau avec le terrain naturel, séparée en partie de la piste forestière au Sud, par un merlon sur lequel d'est développé une végétation arbustive ou boisée.

La partie Nord de l'ancienne carrière, non comblée de déchets, se situe en contrebas de la piste forestière privé (à l'Ouest) et du chemin du Sablon (au Nord). Cette configuration offre une déconnexion visuelle de l'aire d'emprise depuis le réseau de voiries.

L'aire d'emprise est bordée sur trois de ses côtés :

- au nord par la route du Sablon
- à l'ouest et au sud par deux pistes comme l'illustre la carte ci-après.

Au niveau de l'aire d'emprise formée par l'ancienne carrière, le boisement composé de robiniers faux-acacias fait écran vis-à-vis de la route du Sablon ainsi que depuis la piste nord-ouest. De plus, sa localisation en contrebas par rapport au terrain naturel entraîne une absence de visibilité en vue proche

Au niveau de l'aire d'emprise formée par l'ancienne décharge, les haies bordant les pistes ouest et sud assurent le rôle d'écran visuel. Seules quelques percées sur le site de projet peuvent ponctuellement exister depuis la piste sud-ouest. Rappelons toutefois, que celle-ci est très peu fréquentée (aucune desserte d'habitations).

En conséquence, la vue sur l'aire d'emprise depuis les points de vue proches est faible.



Route et pistes en bordure de l'aire d'emprise

2 - Partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages

La justification du parti d'aménagement, les mesures d'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages sont intégralement développées dans l'étude d'impact du dossier (PC 11).

PRÉSENTATION DU PROJET

L'emprise initialement retenue de 9.2 ha a été réduite à 6,1 ha pour tenir compte :

- du zonage d'urbanisme (boisé classé) au nord et au sud-est,
- de l'évitement de 2 parcelles sud encore boisées, entités présentant un fort intérêt paysager de par le masque visuel qu'elles constituent.
- du maintien d'une bande centrale traversante au sein d'un couvert végétal préservé.

Le projet s'inscrit dans le programme d'actions décidé par la Communauté d'Agglomération Valence-Romans Sud Rhône-Alpes.

Il est porté par la Société d'Economie Mixte Romans-Valence Energie Renouvelables (ROVALER) qui s'est associée avec la Compagnie Nationale du Rhône en tant que partenaire technique et financier.

Il consiste à aménager une centrale photovoltaïque sur le site décrit ci-dessus.

Les bâtiments d'entrée seront maintenus dans leur état actuel. Cinq modules préfabriqués seront implantés en périphérie des champs et recevront les onduleurs, transformateurs, et le point de livraison.

Une clôture périphérique sera mise en place autour de chaque champ (champ haut sur le centre d'enfouissement, champ bas sur l'ancienne carrière).

Le raccordement au réseau HTA sera effectué par une ligne enterrée le long de voirie au nord du site. Le tracé du raccordement sera proposé par le gestionnaire du réseau public (ENEDIS) après obtention du permis de construire du projet.

Caractéristiques de la centrale :

- o Module : puissance unitaire = 435 Wc ; type = polycristallin
technologie fixe ; orientation plein sud
Inclinaison : 25°
Nombre : 11370
- o Puissance totale : 4,9 MWc
- o Production : 6581 MWh/an

Les ancrages au sol seront adaptés :

- Plot en béton sur le dépôt,
- Pieux dans l'excavation.

Deux accès au parc seront aménagés, un au sud l'autre au nord. Des pistes permettront de desservir le chantier et faciliter l'exploitation.

L'installation disposera d'un dispositif complet de sécurité/sureté.

La durée prévisionnelle du chantier de pose est de l'ordre de 9 mois. Les travaux emploieront une quarantaine de personnes.

L'exploitation de la centrale est programmée pour une trentaine d'années au terme desquelles on procédera au démantèlement des équipements. Les modules et les onduleurs seront recyclés dans des filières spécialisées. Les autres matériaux seront réutilisés dans des filières conventionnelles.

ENJEUX DU PROJET

L'aire d'emprise est très peu visible depuis les vues lointaines, intermédiaires et proches.

Bordé par une route au nord, une piste à l'ouest et une piste au sud les vues rapprochées constitue l'unique enjeu paysager. Néanmoins cet enjeu est à relativiser : il n'existe aucune zone de contact entre les secteurs habités et le site ; les pistes sont principalement utilisées comme pistes d'exploitation, très peu comme itinéraire de randonnée, ils présentent une fréquentation faible.

• INCIDENCES SUR LES VUES LOINTAINES

L'impact visuel est difficilement perceptible depuis le seul point de vue lointain même en zoomant sur le secteur de projet (CF PC 8a).

• INCIDENCES SUR LES VUES INTERMÉDIAIRES

La seule perception intermédiaire sur l'aire d'emprise est ponctuelle et nécessite de sortir du chemin d'exploitation en entrant dans un champ. **L'impact est qualifié de négligeable.** (CF PC 7a)

• INCIDENCES SUR LES VUES RAPPROCHÉES

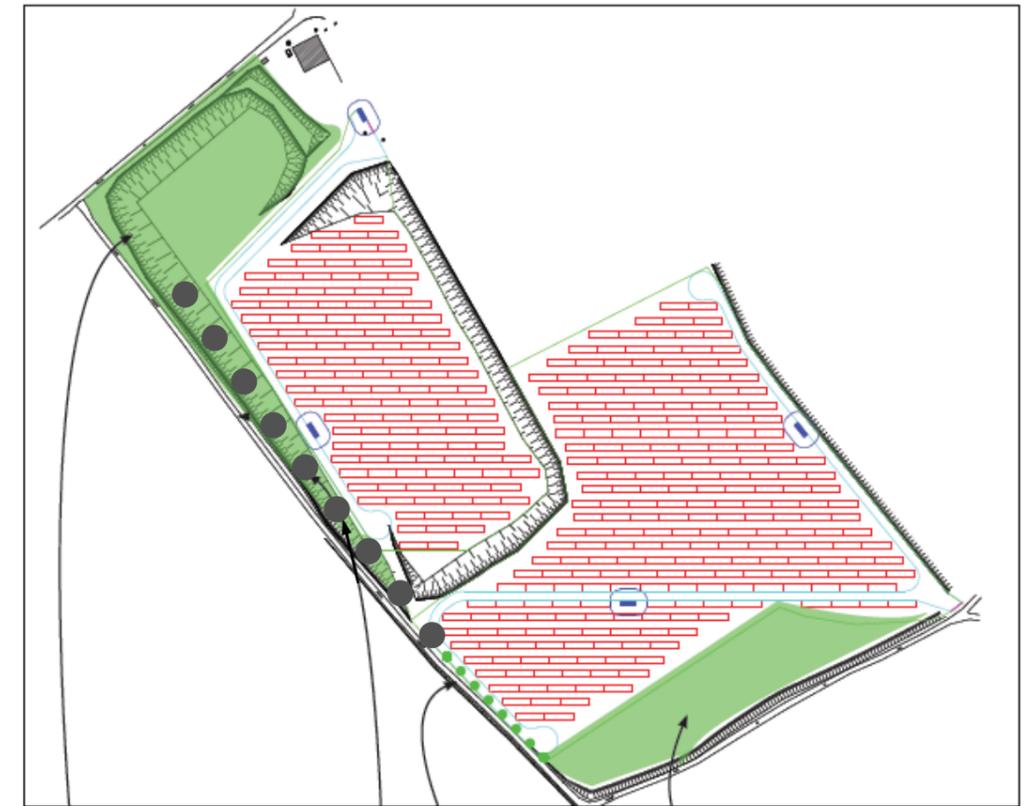
L'unique perception directe du projet existe depuis une piste d'exploitation très peu fréquentée (CF PC 7b). **L'impact est ainsi caractérisé de très faible.**

MESURES DE RÉDUCTION DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

La mesure d'évitement intrinsèque au projet réside dans sa localisation au droit d'une ancienne carrière, partiellement remblayée de déchets, à proximité immédiate d'une carrière actuellement en exploitation.

MESURES DE RÉDUCTION

Différentes lisières arbustives ou boisées, sur les latérales Nord, Ouest et Sud du projet seront maintenues ou structurées afin d'accompagner son insertion dans le paysage proche, alternant des séquences de visibilité / masque, tel que l'illustre le plan suivant :



Préservation d'un espace boisé entre la route et le site d'exploitation, en contrebas de la route : le site ne sera pas visible

Structuration d'une bande arbustive longeant la piste ouest par rajeunissement des arbres afin d'organiser des visibilités ponctuées sur le parc depuis la piste Ouest

Maintien de l'ourlet herbeux sur le merlon existant, offrant une visibilité franche sur le parc depuis la piste Ouest

Maintien du boisement existant masquant la visibilité du parc depuis la piste Sud

MESURES COMPENSATOIRES

Le projet ne nécessite pas la mise en œuvre de mesures compensatoires des impacts sur le paysage.

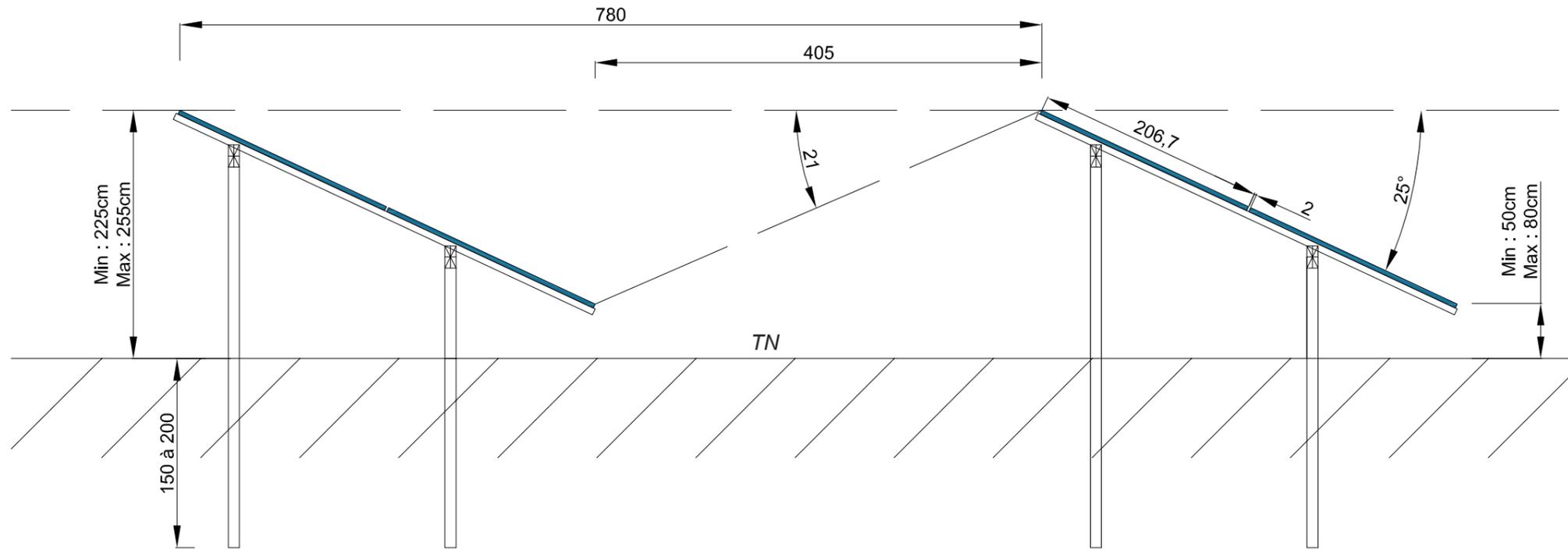
EXPOSE DES EFFETS ATTENDUS DES MESURES A L'ÉGARD DES IMPACTS DU PROJET

Les mesures d'évitement et de réduction proposées dans le cadre du projet permettent de limiter fortement l'impact visuel du projet notamment pour les promeneurs qui fréquentent les abords du site.

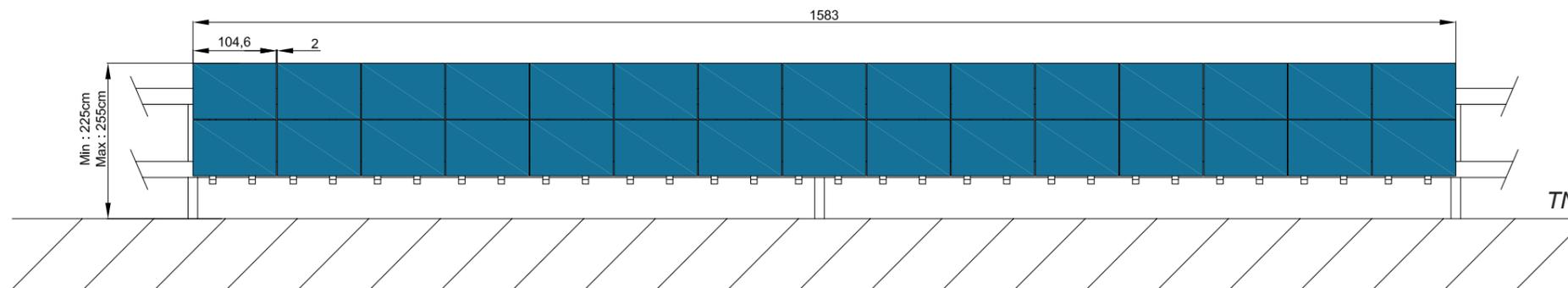
MESURES DE SUIVI

Les mesures proposées ne nécessitent pas de suivi particulier.

DÉTAIL 1 - COUPE LONGITUDINALE DES STRUCTURES PHOTOVOLTAÏQUES - STRUCTURE SUR PIEUX (ZONE DE L'ANCIENNE CARRIÈRE) - échelle 1/50e

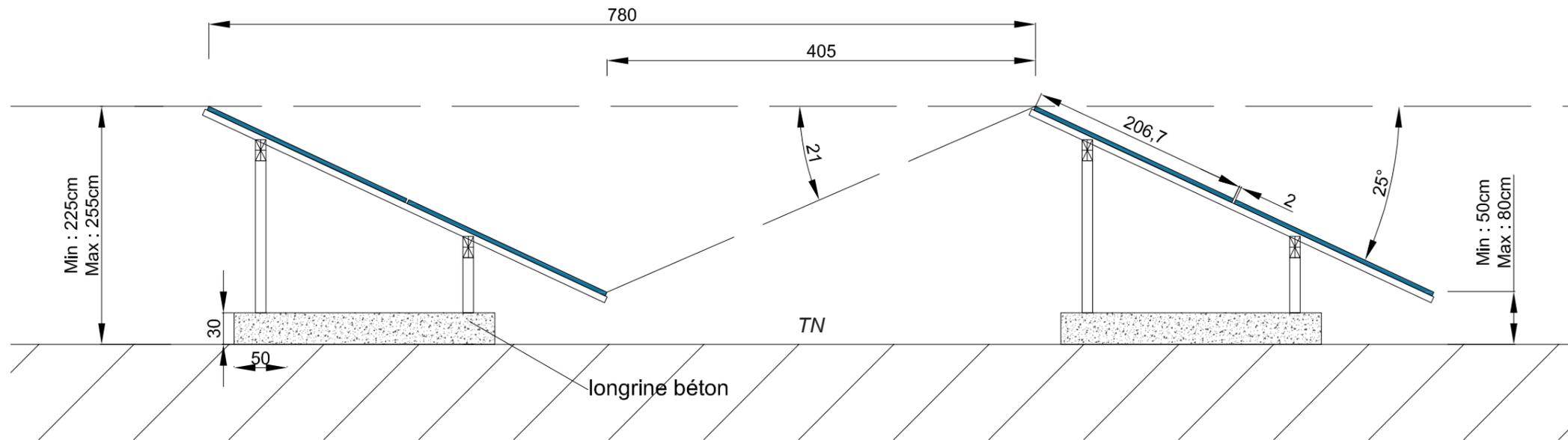


DETAIL 2 - COUPE TRANSVERSALE DES STRUCTURES PHOTOVOLTAÏQUES - STRUCTURE SUR PIEUX (ZONE DE L'ANCIENNE CARRIÈRE) - échelle 1/75e

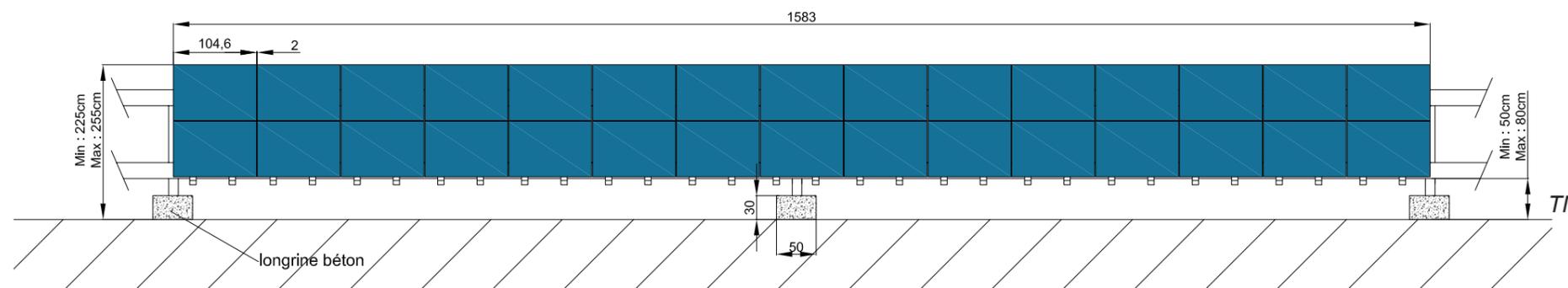


Vues des tables photovoltaïques
Photographies d'illustration

DÉTAIL 1 - COUPE LONGITUDINALE DES STRUCTURES PHOTOVOLTAÏQUES - STRUCTURE SUR LONGRINES BÉTON (ZONE DE L'ANCIENNE DÉCHARGE) - échelle 1/50e

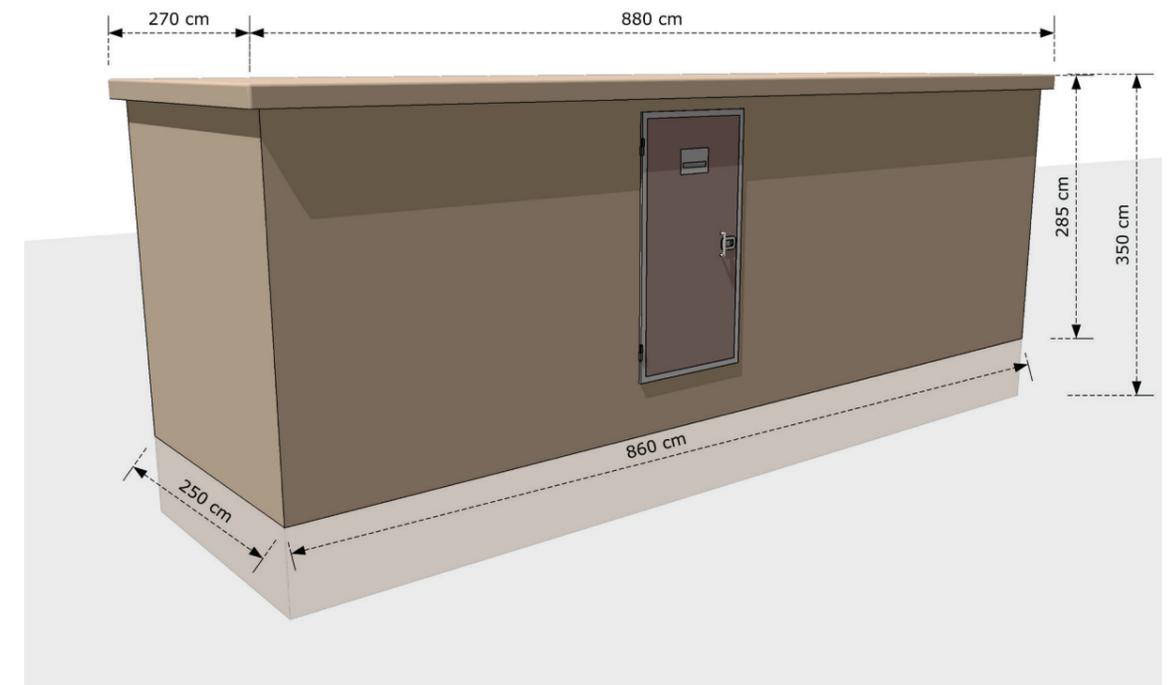
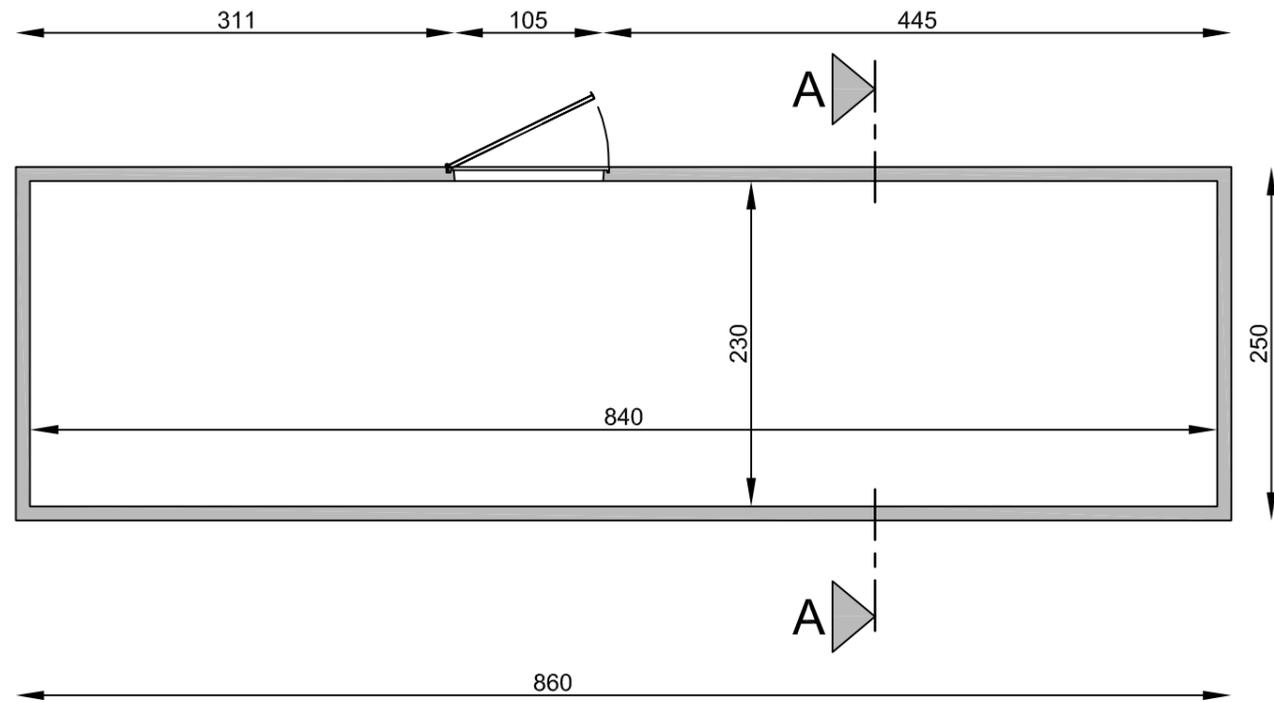


DÉTAIL 2 - COUPE TRANSVERSALE DES STRUCTURES PHOTOVOLTAÏQUES - STRUCTURE LONGRINES (ZONE DE L'ANCIENNE DÉCHARGE) - échelle 1/75e



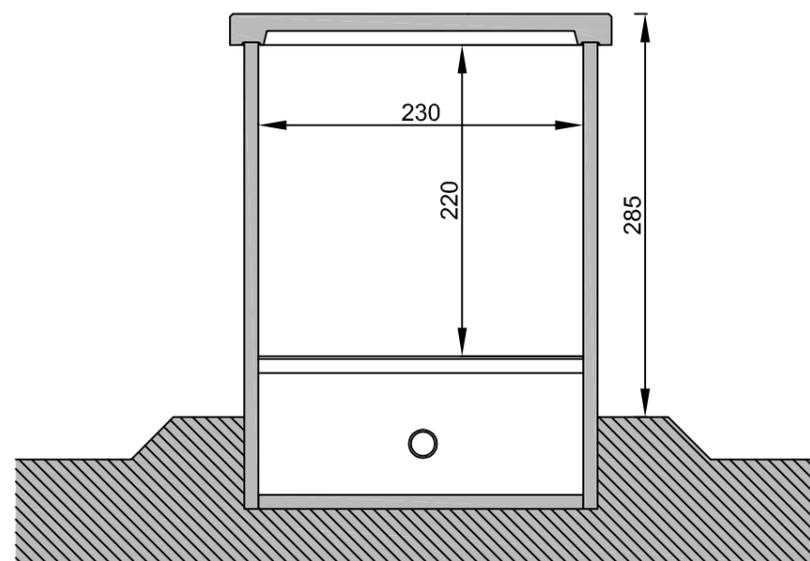
Représentation des tables photovoltaïques sur longrines bétons
Photographie d'illustration

PLAN DE DÉTAIL DES POSTES - échelle 1/50e

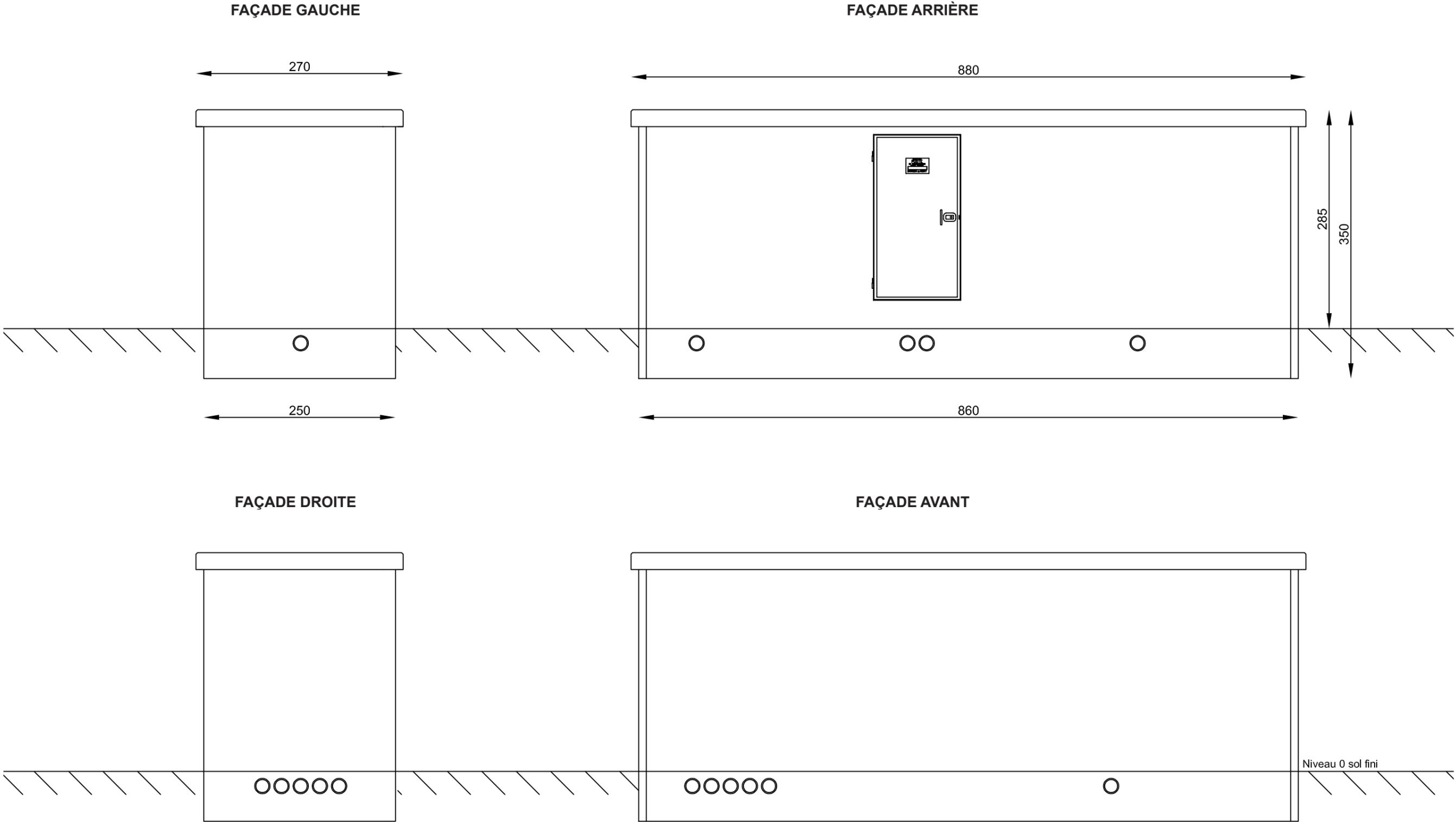


Volumétrie du poste - Illustration

COUPE AA' DU POSTE - échelle 1/50



ELEVATION DU POSTE - échelle 1/50e



PC5.2 - Surélévation des postes sur l'ancienne décharge - Schéma de principe

ELEVATION DU POSTE - Schéma de principe (se référer au plan de détail des postes pour leurs dimensions)

